

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

76^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Déclaration du Royaume du Maroc

sur le point 111 de l'ordre du jour

« Mesures visant à éliminer le terrorisme international »

New York, le 08 Octobre 2021

Madame la Présidente,

Ma délégation tient tout d'abord à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 6^{ème} Commission au cours des travaux de la 76^{ème} Session de l'Assemblée Générale. Vous pouvez compter, Madame la Présidente, sur le plein soutien et l'entière coopération du Maroc tout au long de nos travaux.

Madame la Présidente,

Le Maroc condamne le terrorisme dans toutes ses formes et manifestations car il ne peut y avoir aucune justification à ce crime. Le terrorisme constitue une menace grave à la paix et sécurité internationales, met en danger la stabilité des pays et porte atteinte à la souveraineté, à l'intégrité territoriale ainsi qu'à l'unité nationale des États Membres des Nations Unies.

Le Maroc réitère son plein engagement dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Afin de faire face à cette menace, le Maroc a adopté une approche globale, multidimensionnelle et intégrée, respectueuse des droits humains et du droit international humanitaire. Il a accompagné ses engagements par des mesures concrètes aussi bien sur le plan national, régional qu'international.

De même, conscient de l'importance de la prévention dans les efforts de lutte contre le terrorisme, le Maroc accorde un intérêt tout particulier à l'éducation, à la formation ainsi qu'à l'implication de la société civile, comme l'une des principales parties prenantes, dans la mise en œuvre de la stratégie nationale antiterroriste qui s'articule autour de trois principaux volets: sécuritaire, socio-économique et religieux.

Madame la Présidente,

Nous sommes convaincus que la lutte contre le terrorisme doit être relevée collectivement, à travers un engagement humaniste qui transcende les frontières, les religions et les civilisations et sur la base d'une coopération internationale renforcée, par le vecteur des coopérations triangulaire, Nord-Sud et Sud-Sud.

L'année 2021 est une année symbolique dans la lutte contre le terrorisme en ce qu'elle marque le 20^{ème} anniversaire tragique des attentats du 11 septembre et de l'adoption de la résolution phare du Conseil de Sécurité 1373, le 15^{ème} anniversaire de la Stratégie antiterroriste mondiale et le 10^{ème} anniversaire du Forum mondial contre le terrorisme (GCTF), que le Maroc co-préside avec le Canada.

Nous nous félicitons de l'adoption, le 30 juin dernier, de la 7^{ème} revue biannuelle de la Stratégie antiterroriste mondiale par laquelle les États Membres de l'ONU renouvellent leur volonté d'agir collectivement dans la lutte contre le terrorisme.

Nous apprécions l'attention particulière qu'elle a apporté aux difficultés auxquelles sont confrontées un certain nombre d'États Membres, notamment africains. En effet, l'Afrique est devenue un théâtre d'attaques terroristes sans précédents. La bande sahélo-saharienne souffre particulièrement de cette nouvelle menace grandissante où la présence de groupes armés et terroristes se cristallise et impose aux États de la région un fardeau supplémentaire auquel ils doivent désormais faire face.

Dans ce contexte, nous nous félicitons que la stratégie reflète l'engagement du Bureau de lutte contre le terrorisme à renforcer ses efforts et sa présence sur le continent africain et nous notons avec grande satisfaction la consécration de son rôle et de ses efforts, notamment par l'ouverture de Bureaux de programme au Maroc et au Kenya, afin de faciliter l'exécution des programmes au plus près des bénéficiaires, de manière à renforcer leur impact tout en améliorant le rapport coût-bénéfices.

Le Bureau Programme des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et la formation en Afrique, dont le siège est à Rabat, s'investira à élaborer et à mettre en œuvre des programmes ciblés pour les pays africains qui le souhaitent, visant principalement le renforcement des capacités et le développement de compétences dans le domaine de la lutte antiterroriste, notamment en matière de sécurité, d'enquêtes et de poursuites, de gestion des prisons et des frontières, de désengagement, de réhabilitation et de réinsertion.

Telle que mis en exergue par la 7^{ème} revue biannuelle de la Stratégie, la pandémie de la Covid-19 a particulièrement accentué la vulnérabilité des sociétés face à la menace du terrorisme présente sur la toile. Internet et les autres technologies de l'information et de communications, notamment les réseaux sociaux, ont considérablement accru les capacités et la portée des groupes terroristes, leur permettant de renforcer leurs liens avec les organisations criminelles, de recruter et de diffuser leurs messages de propagande extrémiste et de discours de haine.

Nous sommes également convaincus que les dangereuses ramifications posées par le retour et la relocalisation des combattants terroristes étrangers, y compris leur implication dans l'inspiration, la direction et la conduite d'attaques terroristes, leur contribution à la création de nouveaux groupes terroristes ou leur adhésion à des groupes existants, ainsi que la radicalisation et le recrutement de nouveaux membres, doit également être au centre de la réponse antiterroriste mondiale.

Madame la Présidente,

Le Maroc, mû par la volonté de hisser le niveau de coopération sécuritaire en matière de la lutte antiterroriste avec l'ensemble de ses partenaires, est entièrement engagé dans cette perspective. Il participe sur les plans régionaux et internationaux, à la dissémination des bonnes pratiques dans la lutte contre le terrorisme développées sur les plans national, régional et international. La dynamique de coopération s'étend à d'autres services de sécurité de pays partenaires et s'est concrétisée par l'échange de données, d'expériences et d'informations ayant conduit à un partenariat très fructueux et abouti au démantèlement de plusieurs cellules terroristes.

Dans sa stratégie nationale, le Maroc met un accent particulier sur la promotion du dialogue interculturel et interreligieux, comme étant une mesure préventive prioritaire pour faire face au terrorisme et à l'extrémisme violent. En effet, le Maroc a opéré une profonde réforme du champ religieux privilégiant l'ouverture, la modération, la tolérance et le dialogue par la création du Conseil supérieur des oulémas, et la formation des Imams et des morchidates (prédicatrices).

Sur le plan Sécuritaire, le Maroc a opéré une refonte de son architecture de sécurité nationale afin de restructurer et renforcer sa gouvernance sécuritaire. Cette approche préserve aussi une dimension sociale concrétisée par la réinsertion des détenus condamnés d'avoir commis ou d'avoir tenté de commettre des actes terroristes à l'intérieur ou au-delà des frontières marocaines, et leur réhabilitation.

Dans ce cadre, le Maroc a mis sur pied le Bureau Central des Investigations Judiciaires (BCIJ) en 2015 qui est en charge de traiter les affaires de terrorisme. Les services sécuritaires marocains mènent également une politique de coopération active avec leurs homologues internationaux, dont la conjugaison de leurs efforts a permis au pays de démanteler un grand nombre de cellules terroristes.

Sur le plan législatif, le Royaume du Maroc dispose d'un arsenal juridique dont le champ de compétence se diversifie entre le respect des Droits humains et la lutte contre le terrorisme dans tous ses aspects (peines d'emprisonnement, blanchiment d'argent, financement du terrorisme, commerce illicite des armes, érosion et fraudes fiscales...). Il s'est enrichi progressivement par l'adoption de plusieurs lois : loi contre le terrorisme (2003), loi sur le financement du terrorisme (2003), loi sur le blanchiment d'argent (2007), loi sur la mise en place d'une cellule de renseignements financiers (2009) et enfin la publication en septembre 2021 du Dahir portant promulgation de la loi n°12-18 modifiant et complétant le Code pénal et la loi n° 43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Il convient également de souligner que le Maroc a procédé, également, à l'harmonisation de sa législation interne avec les engagements pris sur le plan international en vue de se doter d'un cadre législatif approprié et efficace. De plus, le Maroc a également ratifié et signé tous les pactes et conventions des Nations Unies portant sur la Coopération internationale.

Merci de votre attention